

# Commission inondation de bassin Artois Picardie

6 octobre 2015

---

Candidature du Syndicat  
Mixte pour le SAGE de la  
Lys au label  
« PAPI d'intention »



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Nord Pas-de-Calais

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

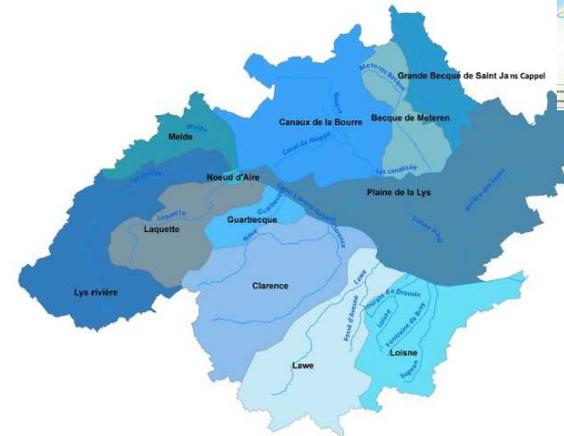
# Contexte du projet

- **PAPI d'intention** : phase de préfiguration d'un PAPI complet
- **Labellisation** au niveau national, après avis de la commission inondation du bassin Artois-Picardie.
- **Bassin Versant de la Lys.**
- Vaste territoire de 1834 km<sup>2</sup> rural et urbanisé (dont 4 communes de plus de 20.000 habitants), nombre de « Cat-nat » important (communes avec plus de 6 arrêtés) et nombreux épisodes de crue sans « cat-nat ».
- Aléa **débordement de cours d'eau** et ruissellement.
- Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Béthune-Armentières
- PPRi:
  - le **PPRi** approuvé de la Lys aval (21/07/2005)
  - Le **PPRi** approuvé de l'Yser (28/12/2007)
  - Le **PPRi** approuvé de Mazingarbe (04/09/2007)
  - Les **PPRi** prescrits en cours d'élaboration de la Lys supérieure (17/08/2000), de la Clarence (01/09/2014) et de la Lawe (01/10/2013)



# Contexte du projet

- système hydrographique complexe et comprenant de nombreux sous-bassins versants (Lys, Lawe Clarence, Laquette...).
- spécificités du territoire : rivière naturelle ou canalisée avec affluents, écluses, siphons, nœuds d'Aire-sur-la-Lys et de Merville



## Symsagel :

- met en œuvre le SAGE de la Lys
- structure porteuse de la Stratégie Locale de la Lys
- a élaboré et mis en œuvre les deux premiers PAPI (2002-2007) et (2007-2013).



# Présentation du projet par le Symsagel



# Instruction administrative

## ▪ Avis favorable avec réserves

- DDTM 62
- DDTM 59
- VNF

## ▪ Avis en attente

- SIDPC 62
- SIRACEDPC 59
- ONEMA

- Remarques qui ne remettent pas en cause le projet au stade de la labellisation « PAPI d'intention »
- Remarques à prendre en compte :
  - de mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet de gestion des risque d'inondation partagé,
  - d'évaluer la pertinence des aménagements réalisés avant l'élaboration d'un nouveau programme d'action complet, et d'une prise en compte dans l'ACB/AMC des enjeux économiques du transport fluvial et des coûts des possibles arrêts de navigation que peuvent engendrer les crues.
  - de mettre en place une politique de gestion foncière à l'échelle du périmètre du PAPI et du SAGE.
  - de la prise en compte des apports importants de sédiments au niveau du bief de Cuinchy/Fontinettes :
  - d'une réflexion sur des actions globales a mettre en œuvre en amont pour limiter les déchets s'accumulant sur les dégrilleurs des siphons des rivières passant sous ce même bief

# Le projet

- Le bassin concerne 175 communes du Pas-de-Calais et 50 communes du nord, sur 1.834km<sup>2</sup>.
- Ce territoire est identifié comme un territoire à risque important d'inondation sur Béthune-Armentières.
- Territoire ayant fait l'objet de deux précédents PAPI : 2002-2007 et 2007-2013
- candidature à l'appel à projet PAPI à l'état d'intention permettra de faire un **point d'étape après les deux premiers PAPI**, de **réaliser les études indispensables** au dépôt du prochain PAPI complet compatible avec le cahier des charges actuel (AMC), de **mobiliser les acteurs locaux et futurs maîtres d'oeuvre** autour d'un projet de gestion des risque d'inondation partagé
- **Les principaux éléments proposés à la commission inondation de bassin :**
  - Périmètre pertinent et cohérent
  - Structure porteuse compétente
  - La stratégie et le plan d'actions prévus permettront d'élaborer le diagnostic du territoire
  - Volonté de réaliser un PAPI complet rapidement (mi 2016)



# Conclusion et proposition

- **Avis favorable avec recommandations**
  - Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPTAM
  - Équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques.
  - Suivre particulièrement l'action 6.3 de veille foncière afin de permettre une réalisation des travaux prévus au PAPI complet 3 dans les délais.
  - Faire une mise au point du marché de l'étude AMC suivant les remarques émises par les services de l'État.
  - De compléter le programme de la fiches-action 1.3 pour une prise en compte d'une réflexion sur la gestion des sédiments et des déchets sur le bief de Ciunchy/Fontinettes.

